

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/04/2007 - Convocation du 19/04/2007
Compte rendu affiché le : 03/05/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mle MILLET

Absents représentés : Mle VEYRIER (pouvoir à Mme BROSSARD); M. BELLOT (pouvoir à Mle MILLET); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents : M. BOUREZG; M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Produit irrécouvrable

Le Conseil Municipal est invité à admettre en non valeur un titre émis en 2006 relatif au paiement des transports scolaires pour le 4^{ème} trimestre 2006. Il s'agit d'une dette qui n'a pu être recouvrée par le comptable public bien qu'il ait utilisé tous les moyens juridiques à sa disposition.

En conséquence, à la demande de Monsieur le Trésorier, la délibération doit être prise pour annuler la dette et prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

Le montant de ce produit irrécouvrable s'élève à **24.40 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la demande de Monsieur le Trésorier de la commune relative à la dette correspondant au titre 882/2006 , pour un montant de 24.40 €,
- **CONSIDERANT que les mesures mises en œuvre pour recouvrir ces sommes n'ont pas abouti,**
- **DECIDE d'allouer en non-valeur la dette ci-dessus définie,**
- **PRECISE que les crédits nécessaires correspondants sont prévus au budget de la commune,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 26 avril 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 11/05/2007
Publication ou affichage du 11/05/2007
Paul LAFFLY,
Maire.